

DWS Investment GmbH

DWS ESG Qi LowVol Europe

Rapport annuel 2022



Investors for a new now

DWS ESG Qi LowVol Europe

Sommaire

Rapport annuel 2022

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

(conformément à l'article 101 du code allemand sur les investissements
en capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch ; KAGB))

2 / Informations

6 / Rapport annuel
DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

47 / Observation du commissaire aux comptes indépendant

Informations

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires ; dans le cas de fonds de capitalisation nationaux, et après une éventuelle imputation de l'impôt retenu à la source à l'étranger, cette valeur est majorée de l'impôt national sur le revenu des capitaux prélevé par le fonds, auquel s'ajoute la contribution de solidarité. La performance est calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI). Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Par ailleurs, dans la mesure où ils existent, les indices de référence correspondants sont également reproduits dans les rapports.

Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 31 décembre 2022** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

Le prospectus de vente en vigueur, seul et unique document faisant foi en cas de souscription, inclut les conditions de placement ainsi que le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », que vous pouvez obtenir auprès de DWS Investment GmbH ou des succursales de la Deutsche Bank AG ainsi que d'autres agents payeurs.

Précisions concernant les frais forfaitaires

Les charges suivantes ne sont pas comprises dans les frais forfaitaires :

- a) les frais résultant de l'achat et de la vente d'actifs ;
- b) les taxes éventuelles liées aux frais de gestion et de conservation ;
- c) les frais relatifs à l'exercice et à la satisfaction de droits du fonds commun de placement.

Des précisions concernant la structure des commissions sont données dans le prospectus de vente en vigueur.

Cours de souscription et de rachat

Disponibles quotidiennement
www.dws.de

Deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II)

En vertu de la deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II), les gestionnaires d'actifs sont tenus de divulguer certaines informations. Les détails à ce sujet sont disponibles sur les sites Internet de DWS.

Crise Ukraine-Russie

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine marque un tournant dramatique en Europe, qui a notamment influencé profondément l'architecture de sécurité et la politique énergétique de l'Europe et entraîné une volatilité considérable qui devrait se poursuivre à l'avenir. Toutefois, compte tenu de l'incertitude qui règne au moment de l'élaboration du présent rapport, il est impossible d'évaluer de manière définitive les effets concrets ou potentiels de la crise à moyen et long terme sur la conjoncture, les différents marchés et secteurs ainsi que les implications sociales. La société de gestion des capitaux du fonds commun de placement poursuit donc ses efforts en matière de gestion des risques afin d'évaluer ces incertitudes et de faire face à leur impact potentiel sur les activités, la liquidité et les performances du fonds commun de placement. La société de gestion des capitaux prendra toutes les mesures jugées appropriées afin de protéger au mieux les intérêts des investisseurs.

Changement de nom

Le fonds **DWS Qi LowVol Europe** a été renommé **DWS ESG Qi LowVol Europe** avec effet au 1^{er} septembre 2022.

Rapport annuel

Rapport annuel

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif de la politique de placement consiste à générer une plus-value. À cet effet, le fonds investit principalement dans des actions d'entreprises européennes. Lors de la sélection des titres individuels, l'accent a été mis sur un rapport opportunités / risques attrayant. En outre, la sélection a été basée sur le principe de la diversification des risques (portefeuille large). À cette fin, l'objectif est d'obtenir une combinaison de titres dont la fluctuation de cours attendue est la plus faible possible. Ainsi, l'objectif principal est de minimiser les risques pour le fonds. La décision de placement pour la sélection des actions est basée sur des analyses financières et mathématiques scientifiquement fondées. En ce qui concerne le choix de placements appropriés, les aspects écologiques et sociaux ainsi que les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés normes ESG) ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la stratégie de placement durable du fonds.

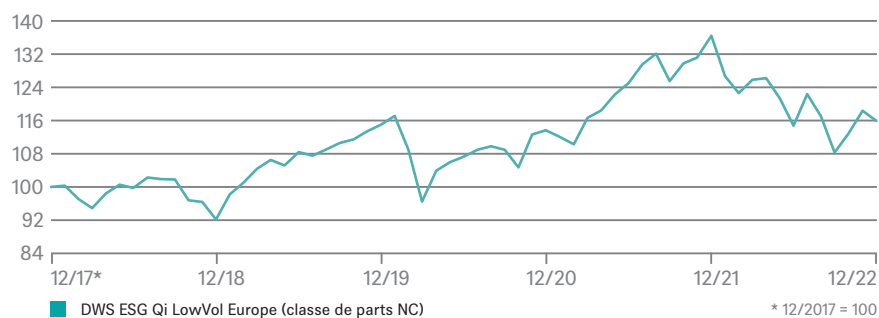
Au cours de l'exercice clôturé fin décembre 2022, le fonds a enregistré une moins-value de 15,0 % par part (classe de parts NC, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

En 2022, les marchés internationaux des capitaux ont connu une dégradation croissante. Cette tendance à la baisse a commencé

DWS ESG Qi LowVol Europe

Performance sur 5 ans



Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Situation au : 31 décembre 2022

DWS ESG Qi LowVol Europe

Performance des classes de parts (en euro)

Classe de parts	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe NC	DE0008490822	-15,0 %	0,8 %	15,9 %
Classe FC	DE000DWS17M4	-14,2 %	3,8 %	21,6 %
Classe FD	DE000DWS17N2	-14,2 %	3,9 %	21,7 %
Classe IC	DE000DWS17P7	-12,16 %	7,01 %	18,04 % ¹⁾
Classe LC	DE000DWS17K8	-14,9 %	1,3 %	17,0 %
Classe MFC	DE000DWS2MS0	-13,9 %	4,9 %	23,7 %
Classe SC	DE000DWS1K92	-14,4 %	3,0 %	20,1 %
Classe TFC	DE000DWS2SF4	-14,2 %	3,7 %	22,4 % ¹⁾
Classe TFD	DE000DWS2SG2	-14,2 %	3,9 %	22,6 % ¹⁾

¹⁾ Classes TFC et TFD lancées le 2 janvier 2018 / classe IC lancée le 1^{er} avril 2019 et liquidée le 30 novembre 2022 en raison du rachat de toutes les parts

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Situation au : 31 décembre 2022

par la progression spectaculaire des chiffres de l'inflation du fait des pénuries d'approvisionnement croissantes liées à la forte reprise économique qui a suivi l'apogée de la pandémie de COVID-19. La situation a empiré avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la guerre qui s'en est ensuivie entre la Russie et l'Ukraine et s'est prolongée. Le renforcement des sanctions imposées par les pays occidentaux à la Russie ainsi que le boycott des livrai-

sons de la Russie ont fait grimper les prix de l'énergie (pétrole, gaz, charbon) et des produits alimentaires. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi en partie de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Ainsi, la Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé son taux directeur en sept étapes, entre mi-mars et

mi-décembre 2022, de 4,25 points de pourcentage pour le porter à une fourchette de 4,25 % par an à 4,50 % par an. La Banque centrale européenne (BCE) a suivi au cours de la deuxième moitié de juillet 2022 et a relevé son taux directeur, après une pause de presque trois ans, en quatre étapes de 2,5 points de pourcentage pour le porter à 2,50 % par an. Dans ce contexte et compte tenu de l'affaiblissement de la croissance économique mondiale au cours de 2022, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Compte tenu de l'endettement mondial élevé et des taux d'intérêt encore très bas dans un premier temps, les marchés obligataires ont connu des baisses de cours notables accompagnées de hausses sensibles des rendements obligataires au cours de l'année, jusqu'à fin décembre 2022. Les facteurs déterminants de la hausse des rendements ont été la dynamique de l'inflation et, en réponse, le relèvement sensible des taux par les banques centrales. Les marchés des obligations d'entreprises ont enregistré des baisses de cours, tant dans le segment Investment Grade que dans celui des titres à haut rendement, avec une hausse des rendements et une extension des primes de risque.

Le fonds DWS ESG Qi LowVol Europe a mis en œuvre une stratégie de gestion de la volatilité visant à réduire les risques. Cette stratégie repose sur un processus de placement en actions propriétaire. La composante principale de ce processus quantitatif est une approche multifactorielle dynamique pour la sélection d'ac-

DWS ESG Qi LowVol Europe

Aperçu des classes de parts

Code ISIN	NC	DE0008490822
	SC	DE000DWS1K92
	LC	DE000DWS17K8
	FC	DE000DWS17M4
	FD	DE000DWS17N2
	IC	DE000DWS17P7
	MFC	DE000DWS2MS0
	TFC	DE000DWS2SF4
Code valeur	TFD	DE000DWS2SG2
	NC	849082
	SC	DWS1K9
	LC	DWS17K
	FC	DWS17M
	FD	DWS17N
	IC	DWS17P
	MFC	DWS2MS
Devise du fonds	TFC	DWS2SF
	TFD	DWS2SG
	EUR	
	EUR	
Devise de la classe de parts	NC, SC, LC, FC, FD, IC et MFC	EUR
	TFC	EUR
	TFD	EUR
	EUR	
Date de première souscription et de lancement	NC	12 décembre 1994 (depuis le 29 avril 2014, classe de parts NC)
	SC	20 mai 2014 (jusqu'au 1 ^{er} septembre 2014, classe de parts FC)
	LC	1 ^{er} septembre 2014
	FC	8 septembre 2014
	FD	15 septembre 2016
	IC	1 ^{er} avril 2019
	MFC	1 ^{er} février 2017
	TFC	2 janvier 2018
Droit d'entrée	TFD	2 janvier 2018
	NC, SC, FC, FD, IC, MFC, TFC et TFD	Aucun
	LC	5 %
	Capitalisation	
Affectation des résultats	NC, SC, LC, FC, IC, MFC et TFC	Distribution
	FD et TFD	Distribution
Frais forfaitaires	NC	1,7 % par an
	LC	1,5 % par an
	SC	1 % par an
	FC, FD, TFC et TFD	0,75 % par an
	IC	0,35 % par an
	MFC	0,4 % par an

tions reposant sur une base de données d'entreprises. L'objectif de la stratégie de placement est de réduire les risques par rapport à l'indice MSCI Europe à forte capitalisation boursière qui représente l'univers d'investissement. Le portefeuille aux fluctuations réduites a été investi sur la base des actions qui, conformément à l'approche modèle de la sélection d'actions, étaient évaluées de manière attrayante par rapport à l'ensemble du marché et représentaient le risque potentiel le plus faible possible pour l'ensemble du portefeuille.

Parmi les risques importants, l'équipe de gestion du portefeuille a considéré en particulier la guerre entre la Russie et l'Ukraine ainsi que les incertitudes quant à l'orientation future des banques centrales, notamment au vu de la nette hausse des taux d'inflation d'une part et des signes annonciateurs d'une récession d'autre part.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens

DWS ESG Qi LowVol Europe (suite)

Aperçu des classes de parts

Montant minimum d'investissement	NC, LC, MFC, TFC et TFD	Aucun
	SC	400 000 EUR*
	FC et FD	2 000 000 EUR*
	IC	10 000 000 EUR*
Cours de souscription d'origine	NC	100,00 DM
	SC, LC, FC, FD, IC et MFC	100,00 EUR
	TFC et TFD	100,00 EUR

* La société se réserve le droit de s'écarter du montant d'investissement minimum, à sa seule discrétion. Les versements suivants sont laissés à l'appréciation de l'investisseur.

de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

Principales sources de produits de cession

Les moins-values réalisées sur les ventes d'actions ont été les principales sources de produits de cession.

Rapport annuel

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

État de l'actif au 31 décembre 2022

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Santé	103 175 051,26	22,64
Biens de consommation courante	89 272 583,06	19,59
Secteur financier	51 640 671,45	11,33
Industrie	40 875 987,82	8,97
Services de communication	38 263 208,25	8,39
Matières premières	36 289 013,37	7,96
Services aux collectivités	34 450 347,34	7,56
Biens de consommation durables	30 244 176,59	6,64
Technologies de l'information	10 867 594,17	2,38
Énergie	2 835 815,76	0,62
Autre(s)	7 811 226,36	1,71
Total actions :	445 725 675,43	97,79
2. Dérivés	-163 303,52	-0,04
3. Avoirs bancaires	9 842 921,05	2,16
4. Autres éléments d'actif	890 904,02	0,20
5. À recevoir au titre d'opérations sur parts	593,84	0,00
II. Engagements		
1. Autres engagements	-472 937,34	-0,10
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-27 455,95	-0,01
III. Actif du fonds	455 796 397,53	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse						445 725 675,43	97,79
Actions							
ABB Reg. (CH0012221716)	Unité	52 667	105 334	52 667	CHF 28,2700	1 513 721,12	0,33
Bâloise Holding Reg. (CH0012410517)	Unité	18 462	18 462		CHF 143,8000	2 699 100,85	0,59
Chocoladefabriken Lindt & Sprüngli Reg. (CH0010570759)	Unité	50		24	CHF 95 200,0000	4 839 365,60	1,06
Geberit Reg. Disp. (CH0030170408)	Unité	5 653		7 995	CHF 438,7000	2 521 320,76	0,55
Givaudan Reg. (CH0010645932)	Unité	825	405		CHF 2 858,0000	2 397 163,48	0,53
Holcim (CH0012214059)	Unité	31 953	31 953		CHF 48,0000	1 559 316,80	0,34
Kühne + Nagel International Reg. (CH0025238863) ³⁾	Unité	38 288			CHF 217,6000	8 470 383,08	1,86
Nestlé Reg. (CH0038863350)	Unité	73 436	32 142	51 544	CHF 107,8000	8 048 394,47	1,77
Novartis Reg. (CH0012005267)	Unité	129 989	135 582		CHF 84,3800	11 151 354,03	2,45
Partners Group Holding Reg. (CH0024608827)	Unité	288		4 899	CHF 823,0000	240 976,01	0,05
Roche Holding (CH0012032113)	Unité	20 856	10 938	11 493	CHF 360,2000	7 637 587,64	1,68
Swiss Prime Site Reg. (CH00008038389)	Unité	95 265	95 265		CHF 80,6500	7 811 226,36	1,71
Swisscom Reg. (CH00008742519)	Unité	17 181	890	7 838	CHF 507,6000	8 866 485,97	1,95
Zurich Insurance Group Reg. (CH0011075394)	Unité	21 215	21 215		CHF 445,1000	9 600 240,44	2,11
A.P.Møller-Mærsk A (DK0010244425)	Unité	1 520	425	1 100	DKK 15 740,0000	3 217 536,90	0,71
Carlsberg B (DK0010181759)	Unité	44 110		11 144	DKK 921,8000	5 468 257,81	1,20
Christian Hansen Holding (DK0060227585)	Unité	25 487	25 487		DKK 501,6000	1 719 299,22	0,38
GENMAB (DK0010272202)	Unité	7 429	7 429	19 566	DKK 2 943,0000	2 940 328,41	0,65
Novo-Nordisk B (DK0060534915)	Unité	97 843		32 195	DKK 945,3000	12 438 689,83	2,73
Novozymes B (DK0060336014) ³⁾	Unité	108 992	103 003	18 661	DKK 351,5000	5 152 229,16	1,13
Air Liquide (FR0000120073)	Unité	35 615	51 389	15 774	EUR 134,0000	4 772 410,00	1,05
Allianz (DE0008404005)	Unité	14 786	14 786		EUR 201,5000	2 979 379,00	0,65
Arkema (FR0010313833)	Unité	8 740		19 611	EUR 84,9600	742 550,40	0,16
Bayer (DE000BAY0017)	Unité	3 498	21 510	18 012	EUR 48,6650	170 230,17	0,04
Beiersdorf (DE0005200000)	Unité	81 925	28 174	34 140	EUR 107,3000	8 790 552,50	1,93
bioMerieux (FR0013280286)	Unité	56 632		14 180	EUR 99,0200	5 607 700,64	1,23
Brenntag (DE000A1DAHH0)	Unité	2 690			EUR 59,7800	160 808,20	0,04
Dassault Systemes (FR0014003TT8)	Unité	86 661	86 661		EUR 33,8550	2 933 908,16	0,64
Deutsche Börse Reg. (DE0005810055)	Unité	37 961	37 961		EUR 161,6500	6 136 395,65	1,35
Deutsche Telekom Reg. (DE0005557508)	Unité	171 517		549 346	EUR 18,7480	3 215 600,72	0,71
Diasorin (IT0003492391)	Unité	41 994	11 315	9 045	EUR 131,3500	5 515 911,90	1,21
Edenred (FR0010908533)	Unité	43 862	43 862		EUR 51,0200	2 237 839,24	0,49
EDP - Energias de Portugal (PTEDPOAM0009)	Unité	300 000	300 000		EUR 4,6870	1 406 100,00	0,31
Eiffage (FR0000130452)	Unité	22 661	33 292	10 631	EUR 92,2400	2 090 250,64	0,46
Elisa Bear. A (FI0009007884) ³⁾	Unité	203 604		18 698	EUR 49,6500	10 108 938,60	2,22
Eurofins Scientific (FR0014000MR3)	Unité	40 495	40 495	22 926	EUR 68,1600	2 760 139,20	0,61
Ferrari (NL0011585146)	Unité	39 879	20 553	9 000	EUR 202,0000	8 055 558,00	1,77
Finecobank Banca Fineco (IT0000072170)	Unité	353 745	194 234		EUR 15,5700	5 507 809,65	1,21
Groupe Danone (C.R.) (FR0000120644)	Unité	20 000	20 000		EUR 49,7450	994 900,00	0,22
Hannover Rück Reg. (DE0008402215)	Unité	26 065	26 065		EUR 186,4500	4 859 819,25	1,07
Heineken (NL0000009165)	Unité	19 229	19 229		EUR 88,1600	1 695 228,64	0,37
Heineken Holding (NL0000008977)	Unité	30 742	30 742		EUR 72,2000	2 219 572,40	0,49
Hermes International (FR0000052292)	Unité	5 327		2 722	EUR 1 453,0000	7 740 131,00	1,70
Iberdrola (new) (ES0144580Y14)	Unité	1 012 747			EUR 11,0100	11 150 344,47	2,45
Industria de Diseño Textil (ES0148396007)	Unité	258 110	258 110		EUR 25,0300	6 460 493,30	1,42
Ipsen (FR0010259150)	Unité	45 456	43 056	17 269	EUR 101,1000	4 595 601,60	1,01
Jerónimo Martins, SGPS Port. Bear. (PTJMTOAE0001)	Unité	126 197		172 296	EUR 20,3400	2 566 846,98	0,56
Kesko B (FI0009000202)	Unité	43 444		59 193	EUR 20,8300	904 938,52	0,20
Kingspan Group (IE0004927939)	Unité	7 158		25 222	EUR 50,8200	363 769,56	0,08
KONE Oyj (FI0009013403)	Unité	118 314	53 115	33 664	EUR 48,6900	5 760 708,66	1,26
Koninklijke Ahold Delhaize (NL0011794037)	Unité	429 668			EUR 27,1150	11 650 447,82	2,56
Koninklijke KPN (NL0000009082)	Unité	2 004 857	131 814		EUR 2,9200	5 854 182,44	1,28
L'Oréal (FR0000120321)	Unité	20 918	14 726		EUR 336,8000	7 045 182,40	1,55
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (C.R.) (FR0000121014)	Unité	3 540	3 540		EUR 689,7000	2 441 538,00	0,54
Mercedes-Benz Group (DE0007100000)	Unité	43 160	66 475	23 315	EUR 61,4700	2 653 045,20	0,58
Merck (DE0006599905)	Unité	15 890	15 890		EUR 181,3000	2 880 857,00	0,63
Naturgy Energy Group (ES0116870314)	Unité	152 193	152 193		EUR 24,6300	3 748 513,59	0,82
Neste Oyj (FI0009013296)	Unité	31 362	31 362		EUR 43,3200	1 358 601,84	0,30
NN Group (NL0010773842)	Unité	7 385		100 734	EUR 38,5700	284 839,45	0,06
OCI (NL0010558797) ³⁾	Unité	52 631	52 631		EUR 33,6000	1 768 401,60	0,39
Orange (FR0000133308)	Unité	900 302	900 302		EUR 9,3600	8 426 826,72	1,85
Orion Corp. Cl.B (FI0009014377)	Unité	150 869	150 869	65 437	EUR 51,7800	7 811 996,82	1,71
Pernod Ricard (C.R.) (FR0000120693)	Unité	26 808	5 000	24 451	EUR 184,6500	4 950 097,20	1,09
Qiagen (NL0012169213)	Unité	165 095	36 810		EUR 46,8900	7 741 304,55	1,70
Recordati - Industria Chimica e Farmaceutica (IT0003828271)	Unité	63 023		46 261	EUR 39,0900	2 463 569,07	0,54

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Red Electrica Corporacion (ES0173093024)	Unité	525 414			EUR	16,4500	1,90
Sanofi (FR0000120578)	Unité	104 695	104 695	104 695	EUR	90,4800	2,08
Scout24 (DE000A12DM80)	Unité	12 921	12 921	27 138	EUR	47,0700	0,13
Siemens Healthineers (DE000SHL1006)	Unité	15 168			EUR	46,7800	0,16
Snam (IT0003153415)	Unité	1 215 854	568 207		EUR	4,5890	1,22
Sodexo (FR0000121220)	Unité	24 718	24 718		EUR	89,8200	0,49
Sofina (BE0003717312)	Unité	6 665	2 604		EUR	208,4000	0,30
Solvay A (BE0003470755)	Unité	30 268	30 268		EUR	95,2200	0,63
Symrise (DE000SYM9999)	Unité	5 325	5 325		EUR	101,5500	0,12
Tenaris (LU0156801721)	Unité	90 184	90 184		EUR	16,3800	0,32
Terna Rete Elettrica Nazionale (IT0003242622)	Unité	559 597	182 539		EUR	7,0100	0,86
UCB Cap. (BE0003739530)	Unité	7 481		53 546	EUR	73,9200	0,12
Unilever (GB00B10RZP78)	Unité	247 332			EUR	47,2750	2,57
Wolters Kluwer (NL0000395903)	Unité	87 910	33 909		EUR	98,5800	1,90
3i Group (GB00B1YW4409)	Unité	102 581	102 581		GBP	13,3800	0,34
Antofagasta (GB0000456144)	Unité	146 717	225 965	79 248	GBP	15,5150	0,56
Auto Trader Group (GB00BYVFW23)	Unité	202 289	344 998	510 533	GBP	5,1787	0,26
Aviva (GB00BPQY8M80)	Unité	86 505	86 505		GBP	4,4500	0,10
Bunzl (GB00B0744B38)	Unité	112 262		81 385	GBP	27,6000	0,77
Croda International (GB00BJFFLV09)	Unité	8 735	22 500	116 193	GBP	66,1800	0,14
Diageo (GB0002374006)	Unité	115 154			GBP	36,5600	1,04
Gsk (GB00BN7SWP63)	Unité	341 970	462 800	120 830	GBP	14,4000	1,22
Haleon (GB00BMX86B70)	Unité	743 575	1 245 474	501 899	GBP	3,2920	0,61
Halma (GB0004052071)	Unité	89 698		55 789	GBP	19,9350	0,44
Hargreaves Lansdown (GB00B1VZOM25)	Unité	168 634	168 634		GBP	8,6000	0,36
Hikma Pharmaceuticals (GB00B0LCW083)	Unité	227 036	227 036	159 807	GBP	15,5600	0,88
HSBC Holdings (GB0005405286)	Unité	1 021 368	300 000	164 579	GBP	5,1735	1,31
J.Sainsbury (GB00B019KW72)	Unité	1 533 928	1 533 928		GBP	2,1880	0,83
Kingfisher (GB0033195214)	Unité	251 344			GBP	2,3720	0,15
Legal & General Group (GB0005603997)	Unité	831 698	831 698		GBP	2,5100	0,52
London Stock Exchange Group (GB00B0SWJX34)	Unité	15 616	15 616		GBP	71,7400	0,28
Mondi (GB00B1CRLC47)	Unité	78 414	163 119	84 705	GBP	14,1250	0,27
Reckitt Benckiser Group (GB00B24CGK77)	Unité	109 085	96 922	100 110	GBP	57,6200	1,56
Relx (GB00B2B0DG97)	Unité	177 976	177 976		GBP	22,9500	1,01
Rio Tinto (GB0007188757)	Unité	156 913	134 204		GBP	58,0200	2,26
The Sage Group (GB00B8C3BL03)	Unité	436 438	575 133	138 695	GBP	7,4600	0,81
Gjensidige Forsikring (NO0010582521)	Unité	144 899	144 899		NOK	192,3000	0,58
Swedbank (SE0000242455)	Unité	129 871	96 290	391 135	SEK	178,3500	0,46
Autres titres de participation							
Roche Holding Profitsch. (CH0012032048)	Unité	30 896			CHF	292,0000	2,01
Total du portefeuille-titres						445 725 675,43	97,79
Dérivés							
Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses							
Dérivés sur indices boursiers						-163 303,52	-0,04
(Créances / dettes)							
Contrats à terme sur indices boursiers							
EURO STOXX 50 MAR 23 (EURX) EUR	Unité	1 440				-165 255,00	-0,04
FTSE 100 INDEX MAR 23 (IPE) GBP	Unité	170				1 951,48	0,00
Avoirs bancaires et instruments du marché monétaire non titrisés						9 842 921,05	2,16
Avoirs bancaires						9 842 921,05	2,16
Dépositaire (à échéance quotidienne)							
Avoirs en euro	EUR	8 635 070,02			%	100	1,89
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE	EUR	113 614,55			%	100	0,02
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE							
Franc suisse	CHF	55 763,13			%	100	0,01
Livre sterling	GBP	894 053,15			%	100	0,22
Dollar américain	USD	29 768,85			%	100	0,01

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties pendant la période	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Autres éléments d'actif						890 904,02	0,20
Intérêts à recevoir	EUR	1 666,82			% 100	1 666,82	0,00
Droits à dividende/à distribution	EUR	109 923,27			% 100	109 923,27	0,02
Créances d'impôts retenus à la source	EUR	777 931,17			% 100	777 931,17	0,17
Autres actifs	EUR	1 382,76			% 100	1 382,76	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur parts	EUR	593,84			% 100	593,84	0,00
Autres engagements						-472 937,34	-0,10
Engagements découlant des coûts	EUR	-472 481,03			% 100	-472 481,03	-0,10
Autres engagements divers	EUR	-456,31			% 100	-456,31	0,00
Engagements découlant d'opérations sur parts	EUR	-27 455,95			% 100	-27 455,95	-0,01
Actif du fonds						455 796 397,53	100,00

Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe NC	EUR	297,34
Classe SC	EUR	148,52
Classe LC	EUR	139,76
Classe FC	EUR	147,79
Classe FD	EUR	117,17
Classe MFC	EUR	134,36
Classe TFC	EUR	122,37
Classe TFD	EUR	112,89
Nombre de parts en circulation		
Classe NC	Unité	964 156,548
Classe SC	Unité	115 726,455
Classe LC	Unité	4 253,913
Classe FC	Unité	18 772,909
Classe FD	Unité	10 242,000
Classe MFC	Unité	1 096 604,000
Classe TFC	Unité	76,000
Classe TFD	Unité	20,000

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Abréviations propres aux marchés

Marchés à terme

EURX	=	Eurex (Eurex Frankfurt / Main / Eurex Zürich)
IPE	=	ICE Futures Europe

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2022

Franc suisse	CHF	0,983600	=	EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,435750	=	EUR	1
Livre sterling	GBP	0,885550	=	EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	10,512500	=	EUR	1
Couronne suédoise	SEK	11,131300	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,065400	=	EUR	1

Notes

3) Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement issues de prêts de titres.

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres

Achats et ventes de valeurs mobilières, parts de fonds de placement, titres de créance (imputation par marché à la date du rapport)

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats / entrées	Ventes / sorties	Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats / entrées	Ventes / sorties
Valeurs mobilières cotées en bourse							
Actions							
Accelleron Industries (CH1169360919)	Unité	2 633	2 633	ICA Gruppen (SE0000652216)	Unité		85 072
Barry Callebaut Reg. (CH0009002962)	Unité		3 041	Industrivärden A (Free) (SE0000190126)	Unité		4 551
Logitech International Reg. (CH0025751329)	Unité		75 405	Svenska Handelsbanken Cl.A (SE0007100599)	Unité		295 871
Sika Reg. (CH0418792922)	Unité		8 495	Tele2 Cl.B (SE0005190238)	Unité		275 503
Sonova Holding Reg. (CH0012549785)	Unité		14 687	Telefonaktiebolaget L.M. Ericsson B (Free) (SE0000108656)	Unité	189 750	466 354
UBS Group Reg. (CH0244767585)	Unité		230 868	Telia Company (SE0000667925)	Unité	952 164	952 164
				Valeurs non cotées			
				Actions			
A.P.Møller-Mærsk B (DK0010244508)	Unité		807	Iberdrola Right (ES06445809N8)	Unité	1 012 747	1 012 747
Coloplast B (DK0060448595)	Unité		77 358	Michelin Reg. (FR0000121261)	Unité		15 279
DSV (DK0060079531)	Unité		38 426				
Pandora (DK0060252690)	Unité	17 986	17 986				
Tryg (DK0060636678)	Unité		339 483				
Carl Zeiss Meditec (DE0005313704)	Unité	14 149	14 149				
Carrefour (FR0000120172)	Unité	270 451	270 451				
CNH Industrial (NL0010545661)	Unité	140 566	281 132				
Covestro (DE0006062144)	Unité		34 206				
E.ON Reg. (DE000ENAG999)	Unité		524 661				
Erste Bank der österreichischen Sparkassen (AT0000652011)	Unité		52 814				
Établissements Franz Colruyt (BE0974256852)	Unité		133 300				
EuroAPI (FR0014008VX5)	Unité	4 551	4 551				
Fuchs Petrolub (DE000A3E5D64)	Unité		56 591				
Groupe Bruxelles Lambert (GBL) (BE0003797140)	Unité	99 288	99 288				
Iberdrola Right (ES06445809O6)	Unité	1 012 747	1 012 747				
Infrastrutture Wireless Italiane (IT0005090300)	Unité		101 528				
Iveco Group (NL0015000LU4)	Unité	28 113	28 113				
JDE Peet's (NL0014332678)	Unité	26 571	26 571				
KBC Groep Parts Soc. (BE0003565737)	Unité		41 339				
Kering (FR0000121485)	Unité		2 290				
Kerry Group (IE0004906560)	Unité		46 127				
Knorr-Bremse (DE000KBX1006)	Unité		24 152				
Koninklijke DSM (NL0000009827)	Unité	17 005	47 319				
LEG Immobilien (DE000LEG1110)	Unité		17 319				
Moncler (IT0004965148)	Unité		43 334				
Nokia (FI0009000681)	Unité		707 179				
Proximus (BE0003810273)	Unité	127 332	325 872				
Remy Cointreau (FR0000130395)	Unité		13 513				
Repsol (ES0173516115)	Unité	336 618	336 618				
SAP (DE0007164600)	Unité	15 205	28 018				
Sartorius Stedim Biotech (FR0013154002)	Unité		11 015				
SEB (FR0000121709)	Unité		45 584				
Telefónica (ES0178430E18)	Unité		1 210 416				
Telefónica Deutschland Holding Reg. (DE000A1J5RX9)	Unité	1 410 072	1 410 072				
Telefónica Right (ES06784309G2)	Unité	1 210 416	1 210 416				
TotalEnergies (FR0000120271)	Unité	41 879	41 879				
UniCredit (IT0005239360)	Unité	229 545	229 545				
Uniper Reg. (DE000UNSE018)	Unité		153 813				
Abrdn (GB00BF8Q6K64)	Unité	1 084 965	1 084 965				
Aviva (GB0002162385)	Unité		113 823				
Coca-Cola HBC Reg. (CH0198251305)	Unité		58 859				
Evraz (GB00B71N6K86)	Unité		508 479				
Ferguson Holdings (JE00BJVNS543)	Unité	22 055	22 055				
Glencore (JE00B4T3BW64)	Unité	776 262	776 262				
GSK (GB0009252882)	Unité	674 128	1 157 002				
InterContinental Hotels Group (GB00BHJYC057)	Unité	59 275	59 275				
National Grid (GB00BDR05C01)	Unité		98 274				
Segro (GB00B5Z1N88)	Unité	215 800	665 795				
Spirax-Sarco Engineering (GB00BWFQGN14)	Unité		19 314				
Tesco (GB00BLGZ9862)	Unité	3 119 919	3 170 240				
DNB Bank (NO0010161896)	Unité	148 314	148 314				
Equinor (NO0010096985)	Unité	48 650	48 650				
Orkla (NO0003733800)	Unité	208 250	905 032				
Telenor (NO0010063308)	Unité	279 966	279 966				

Dérivés (primes des options ou volume des contrats d'option au cours d'ouverture ; pour les warrants, indication des achats et des ventes)

Montants en milliers

Contrats à terme

Contrats à terme sur indices boursiers

Contrats achetés : EUR 70 709
(Sous-jacents : Euro STOXX 50 Price Euro, FTSE 100 Index)

Prêts de titres (volume des transactions évalué sur la base de la valeur convenue au moment de la conclusion de l'opération de prêt)

Montants en milliers

à durée indéterminée EUR 88 531

Catégorie : Coloplast B (DK0060448595), Diasorin (IT0003492391), Elisa Bear. A (FI0009007884), Ferrari (NL0011585146), Givaudan Reg. (CH0010645932), Hermes International (FR0000052292), Koninklijke Ahold Delhaize (NL0011794037), Koninklijke KPN (NL0000009082), Kühne + Nagel International Reg. (CH0025238863), Logitech International Reg. (CH0025751329), Orion Corp. Cl.B (FI0009014377), Swisscom Reg. (CH0008742519), Telia Company (SE0000667925)

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Classe de parts NC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	281 321,41
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	8 972 428,89
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	59 392,35
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	6 674,53
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	6 674,53
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-42 198,20
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-863 948,12
7. Autres revenus	EUR	1 112,32
Total des revenus	EUR	8 414 783,18

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-25 388,23
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-2 054,36
2. Commission de gestion	EUR	-5 030 043,95
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-5 030 043,95
3. Autres dépenses	EUR	-10 585,33
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-2 202,44
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-8 382,89
Total des dépenses	EUR	-5 066 017,51

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **3 348 765,67**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	18 137 452,33
2. Moins-values réalisées	EUR	-24 882 178,19

Résultat des opérations de vente **EUR** **-6 744 725,86**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **-3 395 960,19**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-43 155 730,84
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-5 398 935,65

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **-48 554 666,49**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **-51 950 626,68**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	346 250 593,68
1. Encaissement (net)	EUR	-7 636 771,40
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	2 532 478,04
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-10 169 249,44
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	23 685,76
3. Résultat de l'exercice	EUR	-51 950 626,68
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-43 155 730,84
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-5 398 935,65
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	286 686 881,36

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	-3 395 960,19
2. Dotation sur l'actif net ¹⁾	EUR	3 395 960,19
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00
II. Réinvestissement	EUR	0,00

¹⁾ La dotation provenant du fonds commun de placement résulte de la prise en compte des moins-values réalisées.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	286 686 881,36	297,34
2021	346 250 593,68	349,90
2020	302 704 055,13	291,45
2019	311 628 499,74	294,88

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Classe de parts SC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	16 785,88
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	535 599,54
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	3 555,74
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	398,45
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	398,45
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-2 517,90
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-51 523,69
7. Autres revenus	EUR	66,59
Total des revenus	EUR	502 364,61

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-1 515,16
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-122,68
2. Commission de gestion	EUR	-176 762,62
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-176 762,62
3. Autres dépenses	EUR	-272,55
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-131,49
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-141,06
Total des dépenses	EUR	-178 550,33

III. Revenus ordinaires, nets

EUR 323 814,28

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	1 083 095,77
2. Moins-values réalisées	EUR	-1 487 034,86

Résultat des opérations de vente

EUR -403 939,09

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

EUR -80 124,81

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-2 598 106,46
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-321 985,03

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

EUR -2 920 091,49

VII. Résultat de l'exercice

EUR -3 000 216,30

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement au début de l'exercice	EUR	20 937 352,31
1. Encaissement (net)	EUR	-755 687,70
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	0,00
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-755 687,70
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	6 363,89
3. Résultat de l'exercice	EUR	-3 000 216,30
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-2 598 106,46
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-321 985,03

II. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement en fin d'exercice **EUR 17 187 812,20**

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR -80 124,81	-0,69
2. Dotation sur l'actif net ¹⁾	EUR 80 124,81	0,69
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 0,00	0,00

¹⁾ La dotation provenant du fonds commun de placement résulte de la prise en compte des moins-values réalisées.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	17 187 812,20	148,52
2021	20 937 352,31	173,55
2020	18 497 825,15	143,55
2019	19 796 239,54	144,22

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Classe de parts LC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	582,59
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	18 584,23
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	123,07
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	13,88
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	13,88
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-87,39
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-1 788,93
7. Autres revenus	EUR	2,30
Total des revenus	EUR	17 429,75

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-52,56
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-4,25
2. Commission de gestion	EUR	-9 196,89
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-9 196,89
3. Autres dépenses	EUR	-9,50
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-4,59
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-4,91
Total des dépenses	EUR	-9 258,95

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **8 170,80**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	37 571,36
2. Moins-values réalisées	EUR	-51 554,60

Résultat des opérations de vente **EUR** **-13 983,24**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **-5 812,44**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-91 302,53
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-11 667,52

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **-102 970,05**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **-108 782,49**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	746 118,13
1. Encaissement (net)	EUR	-43 009,81
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	54 751,13
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-97 760,94
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	220,57
3. Résultat de l'exercice	EUR	-108 782,49
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-91 302,53
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-11 667,52

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice **EUR** **594 546,40**

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	-5 812,44
2. Dotation sur l'actif net ¹⁾	EUR	5 812,44
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00
II. Réinvestissement	EUR	0,00

¹⁾ La dotation provenant du fonds commun de placement résulte de la prise en compte des moins-values réalisées.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	594 546,40	139,76
2021	746 118,13	164,14
2020	30 679 279,85	136,60
2019	7 171 279,32	137,93

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Classe de parts FC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	2 705,00
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	86 321,79
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	573,62
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	64,23
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	64,23
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-405,75
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-8 301,24
7. Autres revenus	EUR	10,74
Total des revenus	EUR	80 968,39

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-244,13
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-19,75
2. Commission de gestion	EUR	-21 369,82
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-21 369,82
3. Autres dépenses	EUR	-43,94
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-21,23
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-22,71
Total des dépenses	EUR	-21 657,89

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **59 310,50**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	174 583,87
2. Moins-values réalisées	EUR	-239 761,86

Résultat des opérations de vente **EUR** **-65 177,99**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **-5 867,49**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-409 126,00
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-49 461,15

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **-458 587,15**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **-464 454,64**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	3 303 055,97
1. Encaissement (net)	EUR	-64 647,86
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	20 193,06
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-84 840,92
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	454,25
3. Résultat de l'exercice	EUR	-464 454,64
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-409 126,00
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-49 461,15
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	2 774 407,72

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	-5 867,49
2. Dotation sur l'actif net ¹⁾	EUR	5 867,49
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00
II. Réinvestissement	EUR	0,00

¹⁾ La dotation provenant du fonds commun de placement résulte de la prise en compte des moins-values réalisées.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	2 774 407,72	147,79
2021	3 303 055,97	172,26
2020	2 809 723,51	142,13
2019	4 244 574,67	142,44

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Classe de parts FD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	1170,64
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	37 387,66
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	248,28
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	27,94
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	27,94
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-175,60
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-3 590,17
7. Autres revenus	EUR	4,65
Total des revenus	EUR	35 073,40

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-106,04
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-8,60
2. Commission de gestion	EUR	-9 274,78
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-9 274,78
3. Autres dépenses	EUR	-19,17
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-9,31
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-9,86
Total des dépenses	EUR	-9 399,99

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	25 673,41
--	------------	------------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	75 873,33
2. Moins-values réalisées	EUR	-103 936,52

Résultat des opérations de vente	EUR	-28 063,19
---	------------	-------------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	-2 389,78
---	------------	------------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-175 097,85
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-20 991,13

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	-196 088,98
--	------------	--------------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	-198 478,76
--	------------	--------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	1 403 037,39
1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-23 486,40
2. Encaissement (net)	EUR	19 128,96
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	19 128,96
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	0,00
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-123,35
4. Résultat de l'exercice	EUR	-198 478,76
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-175 097,85
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-20 991,13
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	1 200 077,84

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent	EUR 186 622,05	18,22
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR -2 389,78	-0,23
3. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
II. Montant non distribué		
1. Réinvesti	EUR 0,00	0,00
2. Report à nouveau	EUR -158 627,27	-15,49
III. Total des sommes à distribuer	EUR 25 605,00	2,50

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	1 200 077,84	117,17
2021	1 403 037,39	139,19
2020	1 161 709,25	117,03
2019	1 157 711,49	119,81

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Classe de parts MFC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	143 311,99
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	4 574 428,85
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	30 444,51
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	3 405,07
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	3 405,07
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-21 496,82
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-439 695,97
7. Autres revenus	EUR	569,81
Total des revenus	EUR	4 290 967,44

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-12 937,00
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-1 047,82
2. Commission de gestion	EUR	-604 281,10
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-604 281,10
3. Autres dépenses	EUR	-2 328,85
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-1 123,69
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-1 205,16
Total des dépenses	EUR	-619 546,95

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **3 671 420,49**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	9 253 392,86
2. Moins-values réalisées	EUR	-12 712 980,70

Résultat des opérations de vente **EUR** **-3 459 587,84**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **211 832,65**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-23 211 169,45
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-3 356 266,98

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **-26 567 436,43**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **-26 355 603,78**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement au début de l'exercice	EUR	186 530 241,30
1. Encaissement (net)	EUR	-12 801 787,76
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	45 650 616,15
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-58 452 403,91
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-31 735,57
3. Résultat de l'exercice	EUR	-26 355 603,78
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-23 211 169,45
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-3 356 266,98

II. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement en fin d'exercice **EUR** **147 341 114,19**

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR 211 832,65	0,19
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement	EUR 211 832,65	0,19

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	147 341 114,19	134,36
2021	186 530 241,30	156,06
2020	143 753 429,79	128,32
2019	28 508 620,52	128,14

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Classe de parts TFC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	9,07
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	289,34
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	1,75
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	0,04
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	0,04
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-1,35
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-27,84
7. Autres revenus	EUR	0,03
Total des revenus	EUR	271,04

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-0,37
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-0,08
2. Commission de gestion	EUR	-71,74
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-71,74
3. Autres dépenses	EUR	-0,07
dont :		
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-0,07
Total des dépenses	EUR	-72,18

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	198,86
--	------------	---------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	585,24
2. Moins-values réalisées	EUR	-803,68

Résultat des opérations de vente	EUR	-218,44
---	------------	----------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	-19,58
---	------------	---------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-1 370,11
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-168,18

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	-1 538,29
--	------------	------------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	-1 557,87
--	------------	------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	11 125,44
1. Encaissement (net)	EUR	-269,47
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	5 180,12
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-5 449,59
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	1,98
3. Résultat de l'exercice	EUR	-1 557,87
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-1 370,11
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-168,18
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	9 300,08

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	-19,58
2. Dotation sur l'actif net ¹⁾	EUR	19,58
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00
II. Réinvestissement	EUR	0,00
		0,00

¹⁾ La dotation provenant du fonds commun de placement résulte de la prise en compte des moins-values réalisées.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	9 300,08	122,37
2021	11 125,44	142,63
2020	12 020 688,23	117,73
2019	4 031 908,74	117,98

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Classe de parts TFD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	2,21
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	70,33
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	0,33
4. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-0,32
5. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-6,78
6. Autres revenus	EUR	0,01
Total des revenus	EUR	65,78

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-0,03
2. Commission de gestion	EUR	-17,85
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-17,85
3. Autres dépenses	EUR	-0,01
dont :		
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-0,01
Total des dépenses	EUR	-17,89

III. Revenus ordinaires, nets **EUR** **47,89**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	142,74
2. Moins-values réalisées	EUR	-195,51

Résultat des opérations de vente **EUR** **-52,77**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice **EUR** **-4,88**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-333,76
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-41,25

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice **EUR** **-375,01**

VII. Résultat de l'exercice **EUR** **-379,89**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	2 682,83
1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-45,20
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	0,00
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	0,00
2. Résultat de l'exercice	EUR	-379,89
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-333,76
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-41,25
II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	2 257,74

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Insgesamt	Par part
I. Montant disponible à distribuer		
1. Report de l'exercice précédent	EUR	311,11
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	-4,88
3. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00
II. Montant non distribué		
1. Réinvesti	EUR	0,00
2. Report à nouveau	EUR	-258,43
III. Total des sommes à distribuer	EUR	47,80
		2,39

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	2 257,74	112,89
2021	2 682,83	134,14
2020	2 256,38	112,82
2019	2 310,35	115,52

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Classe de parts IC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 novembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	16 544,64
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	512 835,08
3. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	3 147,90
4. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	341,61
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	341,61
5. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-2 481,70
6. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-50 593,78
7. Autres revenus	EUR	37,55

Total des revenus EUR **479 831,30**

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-1 493,45
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-120,96
2. Commission de gestion	EUR	-56 082,15
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-56 082,15
3. Autres dépenses	EUR	-223,04
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-112,69
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-110,35

Total des dépenses EUR **-57 798,64**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **422 032,66**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	872 719,83
2. Moins-values réalisées	EUR	-1 188 761,66

Résultat des opérations de vente EUR **-316 041,83**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice partiel EUR **105 990,83**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-2 151 083,38
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-356 798,44

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice partiel ... EUR **-2 507 881,82**

VII. Résultat de l'exercice partiel EUR **-2 401 890,99**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice partiel et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice partiel. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice partiel	EUR	19 753 800,07
1. Encaissement (net)	EUR	-17 351 909,08
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	0,00
b) Décaissements liés aux rachats de parts ¹⁾	EUR	-17 351 909,08
2. Résultat de l'exercice partiel	EUR	-2 401 890,99
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-2 151 083,38
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-356 798,44

**II. Valeur de l'actif du fonds commun
de placement en fin d'exercice partiel** EUR **0,00**

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Total	Par part
I. Montant disponible pour le réinvestissement		
1. Résultat réalisé au cours de l'exercice partiel	EUR 105 990,83	0,72
2. Dotation sur l'actif net	EUR 0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR 0,00	0,00
II. Réinvestissement ²⁾	EUR 105 990,83	0,72

¹⁾ Résulte du rachat de toutes les parts au 30 novembre 2022.

²⁾ Un réinvestissement n'a plus eu lieu en raison du rachat intégral de toutes les parts au 30 novembre 2022. Le résultat de l'exercice a été calculé avec le rachat de toutes les parts au 30 novembre 2022.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice (partiel) EUR	Valeur liquidative EUR
30 novembre 2022 (jour de la dernière fixation du prix)	17 351 909,08	118,04
2021	19 753 800,07	134,38
2020	16 244 585,25	110,43
2019	11 031,40	110,31

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Annexe conformément à l'article 7 point 9 de l'ordonnance allemande relative à la comptabilité et à l'évaluation en matière d'investissement (KARBV)

Données conformément à l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés

L'exposition reposant sur les produits dérivés :

6 890 624,58 EUR

Données selon l'approche complexe :

Composition du portefeuille de référence

MSCI Europe en EUR

Risque potentiel au titre du risque de marché

Pourcentage minimal du risque potentiel %	56,259
Pourcentage maximal du risque potentiel %	76,175
Pourcentage moyen du risque potentiel %	61,879

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds commun de placement résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'approche complexe dictée par le règlement relatif aux produits dérivés.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'est élevé à 1,0 sur la période sous revue, la méthode de calcul utilisée étant celle du montant brut.

L'exposition issue des prêts de titres :

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Désignation de la catégorie	Nominal Nombre de parts Devise (en milliers)	à durée déterminée	Prêts de titres Valeur boursière en EUR à durée indéterminée	total
Kühne + Nagel International Reg.	Unité	38 288	8 470 383,08	
Novozymes B	Unité	35 913	1 697 665,94	
Elisa Bear. A	Unité	9 881	490 591,65	
OCI	Unité	52 631	1 768 401,60	
Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres			12 427 042,27	12 427 042,27

Parties contractantes des prêts de titres :

Citigroup Global Markets Europe AG, Frankfurt / Main

Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres :

13 052 485,46 EUR

dont :

Obligations 13 052 485,46 EUR

Revenus des prêts de titres, y compris les frais et charges directs et indirects :

Ces positions sont mentionnées dans le compte de résultats.

Autres informations

Valeur liquidative classe NC : 297,34 EUR
Valeur liquidative classe SC : 148,52 EUR
Valeur liquidative classe LC : 139,76 EUR
Valeur liquidative classe FC : 147,79 EUR
Valeur liquidative classe FD : 117,17 EUR
Valeur liquidative classe MFC : 134,36 EUR
Valeur liquidative classe TFC : 122,37 EUR
Valeur liquidative classe TFD : 112,89 EUR
Valeur liquidative classe IC : 118,04 EUR (30 novembre 2022 jour de la dernière fixation du prix)

Nombre de parts en circulation classe NC :	964 156,548
Nombre de parts en circulation classe SC :	115 726,455
Nombre de parts en circulation classe LC :	4 253,913
Nombre de parts en circulation classe FC :	18 772,909
Nombre de parts en circulation classe FD :	10 242,000
Nombre de parts en circulation classe MFC :	1 096 604,000
Nombre de parts en circulation classe TFC :	76,000
Nombre de parts en circulation classe TFD :	20,000
Nombre de parts en circulation classe IC :	147 000,00 (30 novembre 2022 jour de la dernière fixation du prix)

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Indications relatives à la procédure d'évaluation des éléments d'actif :

Le dépositaire effectue l'évaluation en collaboration avec la société de gestion des capitaux. À cet effet, le dépositaire s'appuie en principe sur des sources externes.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre le dépositaire et la société de gestion des capitaux et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Données relatives à la transparence et au total des frais sur encours :

Le total des frais sur encours (TFE) s'élevait à :

Classe NC 1,70 % par an	Classe SC 1,00 % par an	Classe LC 1,50 % par an	Classe FC 0,75 % par an	Classe FD 0,75 % par an	Classe MFC 0,40 % par an
Classe TFC 0,75 % par an	Classe TFD 0,77 % par an	Classe IC 0,35 % par an*			

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à

Classe NC 0,001 %	Classe SC 0,001 %	Classe LC 0,001 %	Classe FC 0,001 %	Classe FD 0,001 %	Classe MFC 0,001 %	Classe IC 0,001 %*
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------	--------------------

* La classe IC a été liquidée au 30 novembre 2022 par le rachat de toutes les parts.

Conformément aux conditions de placement, il est prévu pour le fonds commun de placement qu'une commission forfaitaire de

Classe NC 1,70 % par an	Classe SC 1,00 % par an	Classe LC 1,50 % par an	Classe FC 0,75 % par an	Classe FD 0,75 % par an	Classe MFC 0,40 % par an
Classe TFC 0,75 % par an	Classe TFD 0,75 % par an	Classe IC 0,35 %			

se décomposant comme suit soit versée à la société de gestion des capitaux :

Classe NC 0,15 % par an	Classe SC 0,15 % par an	Classe LC 0,15 % par an	Classe FC 0,15 % par an	Classe FD 0,15 % par an	Classe MFC 0,15 % par an
Classe TFC 0,15 % par an	Classe TFD 0,15 % par an	Classe IC 0,15 %			

attribuable au dépositaire et

Classe NC 0,05 % par an	Classe SC 0,05 % par an	Classe LC 0,05 % par an	Classe FC 0,05 % par an	Classe FD 0,05 % par an	Classe MFC 0,05 % par an
Classe TFC 0,05 % par an	Classe TFD 0,05 % par an	Classe IC 0,05 %			

attribuable aux tiers (frais d'impression et de publication, révision des comptes et autres frais divers).

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, la société de gestion des capitaux DWS Investment GmbH n'a obtenu pour le fonds de placement DWS Qi LowVol Europe aucune ristourne sur les commissions et frais versés par le fonds commun de placement au dépositaire ou à des tiers, excepté sur les informations financières mises à disposition par les courtiers à des fins d'analyse.

Sur la partie des frais forfaitaires qui lui revient, la Société verse

Classe NC plus de 10 %	Classe SC plus de 10 %	Classe LC plus de 10 %	Classe FC plus de 10 %	Classe FD moins de 10 %	Classe MFC moins de 10 %
Classe TFC moins de 10 %	Classe TFD moins de 10 %	Classe IC moins de 10 %			

aux distributeurs des parts en circulation émises par le fonds commun de placement.

Les autres revenus et dépenses principaux sont présentés dans le compte de résultats par classe de parts.

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 723 177,02 euros. Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 1 089 62 euros.

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (la « Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (DWS KGaA), Frankfurt / Main, l'un des principaux gestionnaires d'actifs mondiaux proposant une large gamme de produits et services d'investissement dans toutes les principales classes de placement ainsi que des solutions adaptées aux tendances de croissance.

DWS KGaA, dans laquelle Deutsche Bank AG détient une participation majoritaire, est cotée à la Bourse de Francfort.

La politique de rémunération du groupe Deutsche Bank (« groupe DB ») ne s'applique pas à la Société en vertu de la réglementation sectorielle, conformément à la directive OPCVM V (cinquième directive concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières) et aux articles 1 et 27 du règlement sur les rémunérations des établissements allemands (« InstVV »). DWS KGaA et ses filiales (« groupe DWS » ou simplement « groupe ») ont leurs propres règles, politiques et structures de gouvernance en matière de rémunération, et disposent notamment d'une directive interne au groupe DWS pour identifier les collaborateurs ayant une influence significative sur la Société et sur le groupe DWS, conformément aux critères définis dans la directive OPCVM V et aux directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (« ESMA » – European Securities and Markets Authority) en matière de rémunération.

Structure de gouvernance

La gestion du groupe DWS est assurée par la société DWS Management GmbH en tant que commanditée de DWS KGaA. La direction de la commanditée se compose de six membres qui forment la direction du groupe. La direction, appuyée par le comité de rémunération de DWS (« DCC » – DWS Compensation Committee), est responsable de l'introduction et de la mise en œuvre du système de rémunération des collaborateurs. Ce système est contrôlé par le conseil de surveillance de DWS KGaA, qui a créé un comité des rémunérations (« RC »). Le RC soutient le conseil de surveillance dans le contrôle de la conception appropriée des systèmes de rémunération des employés du groupe. Cela se fait en tenant compte de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe, ainsi que de la cohérence de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de risque du groupe DWS.

Le DCC a pour tâche d'élaborer et de concevoir des cadres et des principes de rémunération durables pour l'activité de l'entreprise, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe. Le DCC définit les facteurs d'évaluation des performances quantitatifs et qualitatifs comme étant le fondement des décisions relatives à la rémunération et fait des recommandations à la direction concernant le pool annuel de rémunération variable et son affectation à divers secteurs d'activité et fonctions de l'infrastructure. Les membres votants du DCC sont le Chief Executive Officer (« CEO »), le Chief Financial Officer (« CFO »), le Chief Operating Officer (« COO ») et le Global Head of HR. Le Head of Reward & Analytics est membre sans droit de vote. Les fonctions de contrôle telles que la conformité, la lutte contre la criminalité financière et la gestion des risques sont représentées par le CFO et le COO au sein du DCC et sont impliquées de manière appropriée dans la conception et la mise en œuvre des systèmes de rémunération du groupe en ce qui concerne leurs tâches et fonctions respectives. Il s'agit, d'une part, de veiller à ce que les systèmes de rémunération n'entraînent pas de conflits d'intérêts et, d'autre part, d'examiner les effets sur le profil de risque du groupe. Le DCC examine le cadre de rémunération du groupe au moins une fois par an. Il s'agit notamment d'examiner les principes applicables à la Société et d'évaluer s'il y a lieu d'apporter des modifications ou des ajouts importants à la suite d'irrégularités.

Le DCC est soutenu par deux sous-comités : le Compensation Operating Committee (« COC ») de DWS, qui a été mis en œuvre pour aider le DCC à examiner la validité technique, l'opérationnalisation et l'approbation de plans de rémunération nouveaux ou existants. L'Integrity Review Committee (« IRC »), qui a été mis en place pour examiner et statuer sur les questions liées à la suspension et la caducité des éléments de rémunération différés de DWS.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe DWS, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est appropriée et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

Les normes et principes de rémunération de la politique de rémunération de DWS, qui est révisée chaque année, s'appliquent aux collaborateurs de la Société. Dans le cadre de sa politique de rémunération, le groupe, y compris la Société, poursuit une politique de rémunération globale qui comprend des composantes de rémunération fixe (« RF ») et variable (« RV »).

Le groupe veille à ce que la composante de rémunération fixe et la composante de rémunération variable soient coordonnées de manière appropriée pour toutes les catégories et tous les groupes de collaborateurs. Les structures et niveaux de rémunération globale correspondent aux structures de rémunération des subdivisions et des régions, aux relations internes et aux données du marché et contribuent à un modèle uniforme au sein du groupe. L'un des principaux objectifs de la stratégie du groupe est de pérenniser la performance, de manière cohérente et à tous les niveaux, et d'accroître la transparence des décisions en matière de rémunération et leur impact sur les actionnaires et les collaborateurs en ce qui concerne le développement des activités du groupe DWS. Un aspect essentiel de la stratégie de rémunération du groupe consiste à créer un équilibre à long terme entre les intérêts des collaborateurs, des actionnaires et des clients.

La rémunération fixe rémunère les collaborateurs selon leurs qualifications, expériences et compétences, ainsi qu'en fonction des exigences, de l'importance et de l'étendue de leurs fonctions. Le montant de rémunération fixe adéquat est fixé en fonction non seulement du niveau de rémunération conforme à celui du marché pour chaque fonction exercée, mais aussi des comparaisons internes et les dispositions réglementaires en vigueur.

La rémunération variable est un instrument discrétionnaire dont dispose le groupe et qui lui permet de verser une rémunération supplémentaire aux collaborateurs pour leur performance et leur comportement sans encourager une tolérance au risque trop élevée. Lors de la détermination de la rémunération variable, des mesures des risques saines sont appliquées en tenant compte de la tolérance au risque du groupe, de sa viabilité et de sa situation financière, ainsi que d'une politique totalement flexible en ce qui concerne l'octroi ou le « non-octroi » de la rémunération variable. La rémunération variable se compose généralement de deux éléments : la composante DWS (en anglais « Franchise Variable Compensation » / « FVC ») et la « composante individuelle ». Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable.

Pour l'exercice 2021, la composante DWS est déterminée principalement sur la base de trois ratios de performance (« KPI ») au niveau du groupe DWS : le ratio coûts/revenu ajusté (« Cost Income Ratio » – « CIR »), les entrées nettes de trésorerie et les critères ESG. Ces trois ratios constituent des indicateurs importants pour les objectifs financiers du groupe DWS et reflètent sa performance durable.

En outre, une rémunération variable individuelle (« RVI ») est accordée. La rémunération variable individuelle prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers parmi lesquels figurent la comparaison avec le groupe de référence du collaborateur et des considérations relatives à la rétention des collaborateurs.

La composante DWS comme la composante individuelle de la rémunération variable peuvent être payées en espèces ou octroyées sous forme d'instruments basés sur des actions ou des fonds dans le cadre des accords du groupe en matière de rémunération différée. Le groupe se réserve le droit de ramener à zéro le montant total de la rémunération variable, y compris la composante DWS, en cas d'acte répréhensible grave, de mesures liées à la performance, de mesures disciplinaires ou de comportement insatisfaisant d'un collaborateur, conformément à la législation locale en vigueur.

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Les pools de rémunérations variables du groupe font l'objet d'un ajustement approprié des risques, comprenant les ajustements ex-ante et ex-post. La méthode robuste appliquée vise à garantir que la performance ajustée aux risques et la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe sont prises en compte lors de la détermination de la rémunération variable. Le calcul du montant total de la rémunération variable repose principalement sur (i) la viabilité du groupe (c'est-à-dire ce que le groupe DWS « peut » octroyer à long terme en matière de rémunération variable conformément aux exigences réglementaires) et (ii) la performance (c'est-à-dire ce que le groupe « devrait » octroyer en matière de rémunération variable afin de garantir une rémunération adéquate liée à la performance tout en assurant le succès de l'entreprise à long terme).

Le groupe a mis en place les « Principes régissant la fixation de la rémunération variable » afin de déterminer la rémunération variable au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Dans le cadre d'un processus de prise de décision discrétionnaire, le DWS DCC utilise des ratios financiers et non financiers pour déterminer des pools de rémunération variable différenciés et liés à la performance pour les secteurs opérationnels et des infrastructures.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est conforme aux critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2021

Malgré la persistance de la pandémie, la diversité de l'offre de produits et de solutions d'investissement a conduit à de nouveaux records de collecte nette en 2021. Il s'agissait de la troisième année consécutive d'amélioration des résultats commerciaux du groupe DWS et d'un bon départ dans la phase deux du développement de l'entreprise (transformation, croissance et leadership) au cours de laquelle l'organisation a pu mettre en œuvre efficacement ses priorités stratégiques.

L'accent accru mis sur les performances des investissements, la hausse de la demande des investisseurs pour des classes de placement ciblées et les stratégies d'investissement durable, ainsi que les contributions considérables des partenariats stratégiques ont été les principaux moteurs de ce succès.

Dans ce contexte, le DCC a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2021 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2022 pour l'année de performance 2021, la composante DWS a été attribuée à tous les collaborateurs éligibles sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2021, la direction du groupe DWS a fixé à 100 % le taux de réalisation, en tenant compte de la performance considérable des collaborateurs et à sa seule discrétion.

Identification des preneurs de risque

Conformément aux exigences de la loi allemande sur les placements de capitaux en lien avec les lignes directrices en matière de bonne politique de rémunération, compte tenu des directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (« ESMA » - European Securities and Markets Authority) en matière de rémunération, la Société a identifié les collaborateurs qui ont une influence significative sur son profil de risque (les « preneurs de risque »). Le processus d'identification repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risque) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risque, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe. Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risque sont attribués en différé. En outre, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués aux principaux experts en placement, sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex-post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2021 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle	484	
Rémunération globale	91 151 926	EUR
Rémunération fixe	55 826 772	EUR
Rémunération variable	35 325 154	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	6 214 631	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques	12 146 217	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	2 531 675	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	12 427 042,27	-	-
en % de l'actif du fonds	2,73	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom	Citigroup Global Markets Europe AG, Frankfurt / Main		
Volume brut des opérations ouvertes	12 427 042,27		
État du siège	République fédérale d'Allemagne		
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contre-partie centrale)

bilatéral	-	-
-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	12 427 042,27	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

Type(s) :			
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	13 052 485,46	-	-
Actions	-	-	-
Autre(s)	-	-	-

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.

Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds / compartiment.

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

Devise(s) :	6. Devise(s) des garanties reçues		
	EUR	-	-

Moins d'1 jour Entre 1 jour et 1 semaine Entre 1 semaine et 1 mois Entre 1 et 3 mois Entre 3 mois et 1 an Plus d'1 an à durée indéterminée	7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)		
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	13 052 485,46	-	-

absolu en % des revenus bruts Part des coûts du fonds	8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus) *		
	Part des revenus du fonds		
	7 179,81	-	-
	67,00	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-

absolu en % des revenus bruts Part des coûts de la société de gestion	Part des revenus de la société de gestion		
	3 536,29	-	-
	33,00	-	-
	-	-	-

absolu en % des revenus bruts Part des coûts de tiers	Part des revenus de tiers		
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-

absolu	9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
	-		

Total Part	10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés		
	12 427 042,27		
	2,79		

1. Nom Volume des garanties reçues (absolu)	11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
	French Republic		
	13 052 485,46		
2. Nom Volume des garanties reçues (absolu)			

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

3. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
4. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
5. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
6. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
7. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
8. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
9. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
10. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
	12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
Part			-
	13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)		
Comptes / dépôts spéciaux	-		-
Comptes collectifs / dépôts	-		-
Autres comptes / dépôts	-		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-		-

DWS ESG Qi LowVol Europe (auparavant : DWS Qi LowVolEurope)

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	1	-	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH (Custody Operations)		
Montant détenu en absolu	13 052 485,46		

* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises détenues en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement conformes à la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS ESG Qi LowVol Europe

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 5493007PX7NGIYJME010

ISIN : DE0008490822

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 26,99 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans le cadre d'activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La société a promu des caractéristiques environnementales et sociales avec ce fonds dans les domaines de la protection du climat, des normes sociales, de la gouvernance et de la qualité ESG en général, en appliquant une stratégie d'exclusion qui tient compte des critères d'exclusion suivants :

- (1) Risques climatiques et de transition
- (2) Violations de normes en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires
- (3) Dans le domaine de la qualité ESG, les émetteurs ont été comparés de manière générale à leur groupe de référence et exclus en cas de mauvais résultat de comparaison
- (4) Secteurs controversés et activités controversées et/ou armes controversées

Les critères d'exclusion susmentionnés sont décrits en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

La société a également fait la promotion avec ce fonds d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les descriptions détaillées des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les éléments d'actifs et les indicateurs ont respecté les normes ESG définies, peuvent être consultées dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour le calcul des ratios ESG, les cours d'évaluation du système de front-office sont utilisés pour les éléments d'actif, de sorte qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

Les actifs ont reçu une note sur six dans chacune des approches d'évaluation, « A » étant la meilleure note et « F » la moins bonne.

DWS ESG Qi LowVol Europe

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A		69,71 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B		20,33 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C		8,35 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D		1,29 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A		0,08 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B		14,28 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C		66,77 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D		15,22 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E		3,32 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A		38,01 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B		13,24 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C		21,8 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D		22,55 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E		4,07 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A		0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Évaluation de la liberté souveraine B		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Énergie nucléaire C		5,84 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire D		0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire E		0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire F		0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux C		0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole C		0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole D		0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole E		0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole F		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard C		3,42 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard D		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard E		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard F		0 % des actifs du portefeuille
Charbon C		2,27 % des actifs du portefeuille
Charbon D		0,31 % des actifs du portefeuille
Charbon E		0 % des actifs du portefeuille
Charbon F		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux C		0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie C		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie D		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie E		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie F		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C		1,74 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F		0 % des actifs du portefeuille
Tabac C		0 % des actifs du portefeuille
Tabac D		0 % des actifs du portefeuille
Tabac E		0 % des actifs du portefeuille
Tabac F		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions D		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions E		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions F		0 % des actifs du portefeuille
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investis. Les émissions de CO2 d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	349,7
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité carbone moyenne pondérée en tonnes d'émissions de CO2 par million de revenus EUR	929,2
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,73 % des actifs du portefeuille
PAII - 08. Rejets dans l'eau	Eaux usées rejetées dans les eaux de surface (en tonnes) à la suite d'activités industrielles ou de production.	14,56
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

Les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des informations contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas d'informations sur un PAII individuel pour des titres particuliers ou leurs émetteurs, parce qu'aucune donnée n'est disponible ou que l'indicateur ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre en question, ces titres ou émetteurs peuvent être inclus dans des méthodes de calcul PAII individuelles avec une valeur de 0. Pour les fonds cibles, un « examen du portefeuille » est effectué en fonction de la disponibilité des données, y compris en ce qui concerne l'actualité des données relatives aux positions des fonds cibles et les informations disponibles sur les titres ou les émetteurs associés. La méthode de calcul de chaque PAII peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement de certaines catégories de titres (comme les produits dérivés), d'une couverture plus large des données ou de clarifications réglementaires.

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Domaines d'activité « controversés »	Armes controversées	Évaluation de la norme DWS	Évaluation de la qualité ESG DWS	Évaluation des ODD DWS	Évaluation du risque climatique et de transition DWS
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

La société a investi pour le fonds en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement sur les obligations de publication d'informations »). Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies (appelés « SDG » (Sustainable Development Goals) - objectifs de développement durable des Nations unies), qui ont des objectifs environnementaux et/ou sociaux, comme par exemple la liste (non exhaustive) suivante :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

La société a utilisé des données provenant de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et d'évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation définie) afin de déterminer si une activité économique est un investissement durable au sens de l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Les activités économiques qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (« CapEx » – Capital Expenditure) et/ou des dépenses d'exploitation (« OpEx » – Operational Expenditure). Si une contribution positive était constatée, l'activité économique n'était considérée comme durable que si l'entreprise obtenait en outre un résultat positif à l'évaluation DNSH (Do Not Significantly Harm signifie ne pas nuire de manière significative) et passait également avec succès l'examen de la protection minimale (« Safeguard Evaluation »).

L'évaluation de l'existence d'un impact significatif (« évaluation DNSH ») évalue si une activité économique contribuant à un ODD des Nations unies affecte de manière significative un ou plusieurs autres objectifs environnementaux ou sociaux. Si une dégradation importante est constatée, l'activité économique ne passe pas l'évaluation DNSH et ne peut donc pas être considérée comme un investissement durable.

L'évaluation de la sauvegarde examine dans quelle mesure une entreprise est en conformité avec les normes internationales. Il s'agit notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises dont les violations les plus graves de l'une de ces normes internationales ont été constatées et confirmées ne passent pas l'évaluation de sauvegarde et leurs activités économiques ne peuvent pas être considérées comme durables.

L'ampleur de la contribution à chacun des dix-sept ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans les actifs du fonds.

La société n'a pas cherché à atteindre avec le fonds un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation de l'existence d'un préjudice important (« évaluation DNSH ») faisait partie intégrante de la détermination de l'existence d'un investissement durable conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH, tous les indicateurs obligatoires relatifs aux principaux effets négatifs du tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 ont été intégrés dans l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations. En tenant compte de ces effets négatifs, la société a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un investissement avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données, les objectifs politiques ou l'évolution du marché.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

L'évaluation de la garantie faisait partie intégrante de la détermination de l'existence d'un investissement durable conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Dans le cadre de l'évaluation de la sauvegarde, la société a déterminé si les entreprises étaient en conformité avec les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements conformes à la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société a pris en compte pour le fonds les principaux effets négatifs suivants sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le secteur des services financiers (SFDR) :

- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité de GES des entreprises détenues en portefeuille (n° 3) ;
- Engagement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Émissions dans l'eau (n° 8) ;
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (n° 10) et
- Implication dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14).

Les principaux effets négatifs susmentionnés ont été pris en compte par la stratégie d'exclusion du fonds.

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH.



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS ESG Qi LowVol Europe

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle/émetteurs	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Koninklijke Ahold Delhaize	Produits d'hygiène, parapharmacie et centre commercial	2,4 %	Pays-Bas
Elisa Bear. A	Télécommunications	2,3 %	Finlande
Unilever	Produits d'hygiène, parapharmacie et centre commercial	2,3 %	Royaume-Uni
Novo-Nordisk B	Santé	2,3 %	Danemark
Swisscom Reg.	Télécommunications	2,2 %	Suisse
Iberdrola (new)	Services aux collectivités	2,1 %	Espagne
Roche Holding Profitsh.	Santé	2,1 %	Suisse
Roche Holding	Santé	2,0 %	Suisse
Hermes International	Biens de consommation & services	2,0 %	France
Novartis Reg.	Santé	2,0 %	Suisse
Sanofi	Santé	1,9 %	France
Red Electrica Corporacion	Services aux collectivités	1,9 %	Espagne
Kühne + Nagel Internat.	Produits industriels et services	1,9 %	Suisse
Deutsche Telekom Reg.	Télécommunications	1,8 %	Allemagne
Beiersdorf	Produits d'hygiène, parapharmacie et centre commercial	1,7 %	Allemagne

pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 décembre 2022

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

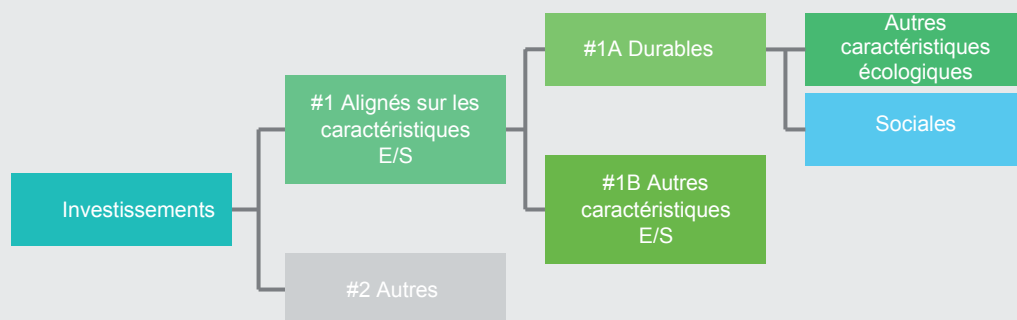
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des éléments d'actif spécifiques.

La part des investissements liés au développement durable s'élevait à 97,88 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 97,88 % dans des actifs conformes aux normes ESG (#1 Alignés sur les caractéristiques écologiques et sociales). 26,99 % ont été placés dans des investissements durables (#1A Investissements durables).

2,12 % des actifs du fonds n'étaient pas conformes aux normes ESG (#2 Autres investissements).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres investissements** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Investissements durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS ESG Qi LowVol Europe

Répartition de la structure sectorielle/
émetteurs

En % des actifs du portefeuille

Santé	22,6 %
Biens de consommation courante	19,6 %
Secteur financier	11,3 %
Industrie	9,0 %
Services de communication	8,4 %
Matières premières	8,0 %
Services aux collectivités	7,6 %
Biens de consommation durables	6,6 %
Technologies de l'information	2,4 %
Autre(s)	1,7 %
Énergie	0,6 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,7 %

Situation au : 30 décembre 2022



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxinomie de l'UE ?

En ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de CO₂ d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités facilitatrices** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

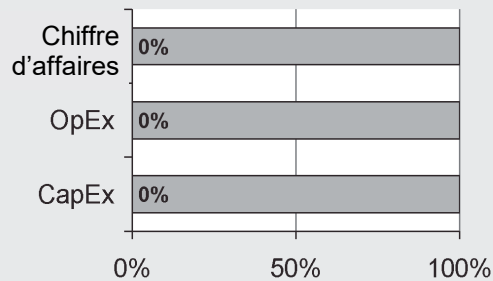
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités conformes à la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des entreprises détenues en portefeuille ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

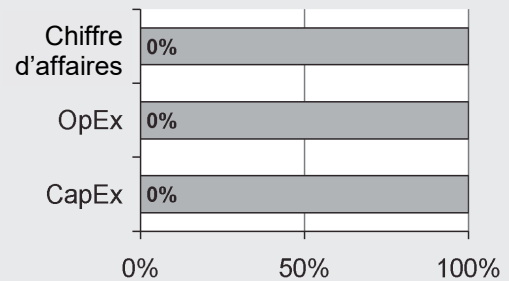
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts conformes à la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer la conformité des obligations d'État* à la taxinomie, le premier graphique montre la conformité à la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations d'État, tandis que le deuxième graphique représente la conformité à la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations d'État.

1. Conformité des investissements à la taxinomie, **obligations d'État incluses***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

2. Conformité des investissements à la taxinomie, **hors obligations d'État***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations d'État » comprennent toutes les positions à risque par rapport aux États.

En raison du manque de données fiables, il n'existait pas de niveau minimum d'investissement durable avec un objectif environnemental conforme à la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxinomique), s'élevait à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été conformes à un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et facilitatrices ?

Il n'y avait pas de pourcentage minimal d'investissement dans les activités économiques de transition et les activités facilitatrices.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non conformes à la taxinomie de l'UE ?

Il n'existait pas de part minimale distincte pour les investissements durables ayant un objectif environnemental, ce qui n'était pas conforme à la taxinomie de l'UE. Il n'a pas été possible de séparer les investissements durables, qu'ils soient écologiques ou sociaux, lors de l'évaluation. La part totale des investissements durables a représenté au total 26,99 % de la valeur du fonds.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La société n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables pour le fonds, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Toutefois, comme il n'a pas été possible de séparer les investissements environnementaux et sociaux lors de l'évaluation des investissements durables, la part totale des investissements durables environnementaux et sociaux représentait au total 26,99 % de la valeur du fonds.



Quels étaient les investissements relevant de la catégorie « Autres investissements », quel était l'objectif de placement poursuivi et existait-il une protection environnementale ou sociale minimale ?

La rubrique #2 Autres investissements comprenait tous les actifs qui ne répondaient pas aux normes ESG. Ceux-ci pouvaient comprendre tous les actifs prévus dans la politique de placement, y compris les avoirs bancaires et les produits dérivés.

Les « Autres investissements » ont pu être utilisés pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Il n'y avait pas de protection environnementale ou sociale minimale dans les « Autres investissements ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie obligataire comme stratégie principale de placement. Pour ce faire, le fonds a investi au moins 75 % de son actif dans des actions d'émetteurs européens. Jusqu'à 20 % des actifs du fonds pouvaient être investis dans des titres porteurs d'intérêts, y compris des prêts contre reconnaissance de dettes, les obligations convertibles et les emprunts à option n'étant pas pris en compte. Jusqu'à 25 % de la valeur du fonds pouvaient être investis dans des instruments du marché monétaire et des avoirs bancaires.

Pour plus de détails sur la politique de placement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

Les actifs du fonds ont été investis principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales annoncées, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du fonds en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues a fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du fonds.

Méthodologie d'évaluation ESG

Au moins 75 % de la valeur du fonds doivent être investis dans des actifs qui répondent à des normes ESG définies en termes de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Les plafonds d'investissement correspondants ont été fixés dans les conditions particulières d'investissement et surveillées par la société.

Afin de déterminer si, et dans quelle mesure, les éléments d'actif étaient conformes aux normes ESG définies, ceux-ci ont été évalués selon des critères ESG au moyen d'une base interne de données ESG, indépendamment des perspectives de réussite économique.

La base de données ESG a traité les données ESG de plusieurs fournisseurs de données ESG ainsi que de sources publiques et a pris en compte des évaluations internes en appliquant une méthode d'évaluation et de classification définie. À cet égard, la base de données ESG s'appuie d'une part sur des données et des chiffres ainsi que d'autre part sur des appréciations prenant en compte des facteurs allant au-delà des données et des chiffres traités, tels que les évolutions ESG futures attendues, la plausibilité des données au regard des événements passés ou futurs, la disposition au dialogue sur les critères ESG et les décisions de l'émetteur.

Les actifs ont reçu une note sur six dans chacune des approches d'évaluation, « A » étant la meilleure note et « F » la moins bonne.

La base de données ESG a utilisé différentes approches d'évaluation pour déterminer si les normes ESG étaient présentes dans les actifs, notamment :

•Évaluation du risque climatique et de transition

La base de données ESG a évalué le comportement des émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui contribuent moins au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs ou qui sont moins exposés à ces risques ont été mieux notés.

•Évaluation de la norme

La base de données ESG a évalué le comportement des émetteurs, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail, ainsi que le comportement dans le cadre des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale.

•Évaluation de la qualité ESG

La base de données ESG a fait la distinction entre les entreprises et les émetteurs souverains.

Pour les entreprises, la base de données ESG a comparé les émetteurs sur la base de leur qualité ESG. L'évaluation de la qualité ESG a pris en compte différents facteurs ESG lors de l'évaluation de l'émetteur, comme par exemple la gestion des changements environnementaux, la sécurité des produits, la gestion des collaborateurs ou l'éthique de l'entreprise.

L'évaluation de la qualité ESG a suivi l'approche dite du « meilleur élève » (de l'anglais « best in class »). Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu une évaluation relative à leur groupe de référence. Le groupe de référence était composé d'entreprises du même secteur et de la même région. Les émetteurs les mieux notés dans ce groupe de référence ont reçu une note plus élevée, tandis que les émetteurs les moins bien notés ont reçu une note plus basse.

Pour les États, la base de données ESG a évalué la gouvernance globale en tenant compte, entre autres, de l'évaluation des libertés politiques et civiles.

• **Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés**

La base de données ESG a défini certains secteurs d'activité et activités commerciales comme étant pertinents. Ont été définis comme pertinents les secteurs d'activité et les activités commerciales qui concernaient la production ou la distribution de produits dans un domaine controversé (« secteurs controversés »). Les secteurs définis comme controversés étaient par exemple l'industrie des armes à feu civiles, l'industrie de l'armement, les produits du tabac et les divertissements pour adultes. D'autres secteurs d'activité et activités commerciales ont été définis comme pertinents lorsqu'ils concernaient la production ou la distribution de produits dans d'autres secteurs. D'autres domaines pertinents étaient par exemple l'énergie nucléaire ou l'extraction de charbon et la production d'énergie à base de charbon.

La base de données ESG a pris en compte, lors de l'évaluation des émetteurs, la part du chiffre d'affaires total réalisée par les émetteurs dans les secteurs d'activité et les activités commerciales concernés. Plus le pourcentage du chiffre d'affaires provenant des activités concernées et des activités commerciales était faible, meilleure était l'évaluation.

• **Évaluation d'exclusion pour le secteur « Armes controversées »**

La base de données ESG a évalué l'implication d'une entreprise dans des armes controversées. Les armes controversées comprenaient par exemple les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes à uranium appauvri, les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques.

Les émetteurs ont été évalués principalement en fonction de leur degré d'implication, entre autres, dans la production d'armes controversées et de leurs composants.

• **Évaluation des parts de fonds de placement**

La base de données ESG a évalué les parts de fonds de placement selon l'évaluation de la qualité ESG (à l'exception de l'évaluation des États), l'évaluation du risque climatique et de transition et l'évaluation de la norme.

Les avoirs bancaires n'ont pas été évalués.

Les produits dérivés n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal d'actifs répondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du fonds que si les émetteurs des actifs sous-jacents respectaient les normes ESG.

Dans ce cadre, les évaluations respectives des éléments d'actif ont été considérées individuellement. Si, dans le contexte d'une approche d'évaluation, les éléments d'actif obtiennent une note qui n'est pas considérée comme appropriée, ils ne peuvent pas être acquis, même s'ils ont obtenu une note appropriée dans le cadre d'une autre approche d'évaluation.

Les actifs ayant obtenu une note de A à D dans chacune des approches d'évaluation, une note de A à C dans l'évaluation de l'exclusion des secteurs controversés et une note de A à C dans l'évaluation de l'exclusion du secteur des armes controversées, répondaient aux normes ESG.

Jusqu'à 15 % de la valeur du fonds pouvaient être investis dans des actifs ayant une note d'évaluation de la qualité ESG de D. Aucun investissement n'est effectué dans des actifs dont la note d'évaluation de la qualité ESG est E.

Jusqu'à 5 % de la valeur du fonds pouvaient être investis dans des actifs ayant une note d'évaluation du risque climatique et de transition de E.

Jusqu'à 5 % de la valeur du fonds pouvaient être investis dans des actifs ayant une note d'évaluation de la norme de E.

Aucun placement n'a été effectué dans des actifs ayant obtenu une note D ou E dans la notation d'exclusion pour les secteurs controversés ainsi que dans la notation d'exclusion pour le secteur « Armes controversées ». Les actifs qui avaient une valeur de D sont exclus, dans la mesure où ils étaient liés à l'extraction de charbon et à la production d'énergie à partir de charbon.

En outre, le fonds a expressément exclu les actifs émis par des émetteurs dont les ventes provenaient

- de la production ou de la distribution d'armes proscrites en vertu de conventions internationales (par exemple les conventions sur les armes chimiques),
- à plus de 10 % de la production d'énergie ou d'autres utilisations de/des combustibles fossiles (à l'exclusion du gaz naturel),
- à plus de 10 % de l'extraction de charbon et de pétrole,

- à plus de 10 % de l'extraction, de l'exploration et des services liés aux sables et schistes bitumineux.

Aucun placement n'a été effectué dans des actifs qui avaient une note de D ou E dans la notation d'exclusion pour les secteurs controversés des produits du tabac et des armes à feu civiles.

Aucun placement n'a été effectué dans des actifs qui avaient une note de E dans la notation d'exclusion pour les secteurs controversés de l'industrie de l'armement.

Aucun placement n'a été effectué dans des actifs qui avaient une note de D ou E dans la notation d'exclusion pour le secteur « Armes controversées ».

Aucun placement n'a été effectué dans des actifs qui avaient une note de E dans l'évaluation des États.

Aucun placement n'a été effectué dans des actifs qui avaient une note de F dans une approche d'évaluation.

Jusqu'à 25 % de la valeur du fonds OPCVM pouvaient être investis dans des actifs qui ne répondaient pas aux normes ESG ou qui n'avaient pas été évalués.

En outre, la société a déterminé si une activité économique constituait un investissement durable au sens de l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations.

Au moins 15 % de la valeur du fonds ont été investis dans des investissements durables au sens de l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations, qui ont contribué à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, les investissements durables répondant aux normes ESG susmentionnées.

La stratégie d'investissement ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire.

La bonne gestion de l'entreprise a été évaluée à l'aide de l'évaluation de la norme.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'a été défini comme valeur de référence.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Frankfurt / Main, le 18 avril 2023

DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main
La direction

KPMG a émis une observation sans réserve sur le rapport annuel complet conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch). Cette observation particulière se traduit comme suit :

Observation du commissaire aux comptes indépendant

À l'attention de la société DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement DWS ESG Qi LowVol Europe comprenant le rapport d'activité de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, la synthèse des actifs et l'état du portefeuille-titres au 31 décembre 2022, le compte de résultat, l'état des emplois et l'évolution de l'actif net pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ainsi que l'évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur les trois derniers exercices, l'état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres et enfin, l'annexe.

D'après notre opinion, fondée sur les connaissances acquises lors de la vérification, le rapport annuel ci-joint est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur et reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué nos travaux de vérification selon l'article 102 de la loi allemande KAGB, en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel » de notre observation. Nous agissons en toute indépendance de DWS Investment GmbH en tenant compte du droit commercial et des réglementations professionnelles applicables en Allemagne et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles en vertu du droit allemand conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Responsabilité des représentants légaux relative au rapport annuel

Les représentants légaux de DWS Investment GmbH sont responsables de l'établissement du rapport annuel, qui est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur, et sont chargés de veiller à ce que le rapport annuel reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires compte tenu de ces dispositions pour permettre l'établissement d'un rapport annuel ne comportant aucune anomalie significative due à des actes délictueux (à savoir, manipulation dans la présentation des comptes et atteintes à l'actif) ou à des erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux ont la responsabilité d'inclure les événements, décisions et facteurs qui peuvent influencer sensiblement sur l'évolution future du fonds commun de placement. Cela signifie, entre autres, que lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux doivent évaluer le maintien du fonds commun de placement par DWS Investment GmbH et qu'ils sont, le cas échéant, tenus de communiquer les faits relatifs à ce maintien, dès lors qu'ils sont pertinents.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel

Notre mission consiste à avoir l'assurance raisonnable que le rapport annuel dans son ensemble ne comporte aucune anomalie significative due à des actes délictueux ou à des erreurs et à formuler une observation qui inclut notre opinion d'audit sur ce rapport.

Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes, révèle toujours la présence d'une anomalie significative. Des anomalies peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement attendre que, individuellement ou collectivement, elles aient un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

En outre

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dues à des actes délictueux ou à des erreurs dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque que des anomalies significatives résultant d'erreurs ne soient pas détectées, les actes délictueux pouvant impliquer notamment des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles d'éléments, des informations trompeuses ou la manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquée par les responsables légaux de DWS Investment GmbH pour l'établissement du rapport annuel ainsi que la validité des estimations et des informations connexes présentées par les représentants légaux.
- Sur la base des éléments probants recueillis, nous déterminons s'il subsiste une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de jeter un doute important sur le maintien du fonds de placement par la société DWS Investment GmbH. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus de mentionner les informations connexes dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion d'audit. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre observation. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent avoir pour effet que le fonds commun de placement ne soit pas maintenu par la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'établissement, la présentation et le contenu d'ensemble du rapport annuel, y compris les informations, et apprécions si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte qu'il reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur.

Nous discutons avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, entre autres, de l'étendue et la durée prévues de l'audit, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses significatives inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Frankfurt / Main, le 18 avril 2023

KPMG AG
Société d'expertise comptable

Kuppler
Commissaire aux comptes

Neuf
Commissaire aux comptes

Société de gestion des capitaux

DWS Investment GmbH
60612 Frankfurt / Main, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2021 :
451,9 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2021 : 115 millions d'euros

Conseil de surveillance

Dr. Stefan Hoops (depuis le 8 septembre 2022)
Président
DWS Management GmbH,
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA)
Frankfurt / Main

Christof von Dryander
Vice-président
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP,
Frankfurt / Main

Hans-Theo Franken
Deutsche Vermögensberatung AG,
Frankfurt / Main

Dr. Alexander Ilgen
Deutsche Bank AG,
Frankfurt / Main

Dr. Stefan Marcinowski
Ludwigshafen

Prof. Christian Strenger
The Germany Funds,
New York

Elisabeth Weisenhorn (depuis le 10 février 2022)
Portikus Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Gerhard Wiesheu
Membre du directoire
Bankhaus Metzler seel. Sohn & Co. AG,
Frankfurt / Main

Dr. Asoka Wöhrmann (jusqu'au 9 juin 2022)
Frankfurt / Main

Susanne Zeidler
Frankfurt / Main

Direction

Manfred Bauer
Porte-parole de la direction

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dirk Görgen

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main

Dr. Matthias Liermann

Membre de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg
Membre du conseil de surveillance de
Deutsche Treuinvest Stiftung,
Frankfurt / Main

Petra Pflaum

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Stefan Kreuzkamp (jusqu'au 31 décembre 2022)
Frankfurt / Main

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Brienner Straße 59
80333 München, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2021 :
2 071,9 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2021 : 109,4 millions d'euros

Associé de DWS Investment GmbH

DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Situation au : 31 janvier 2023

DWS Investment GmbH

60612 Frankfurt / Main, Allemagne

Tél. : +49 (0) 69-910-12371

Fax : +49 (0) 69-910-19090

www.dws.com